



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CAHIER TECHNIQUE

LES MILIEUX RUPESTRES et la pratique de l'escalade

Une région à escarpements rocheux

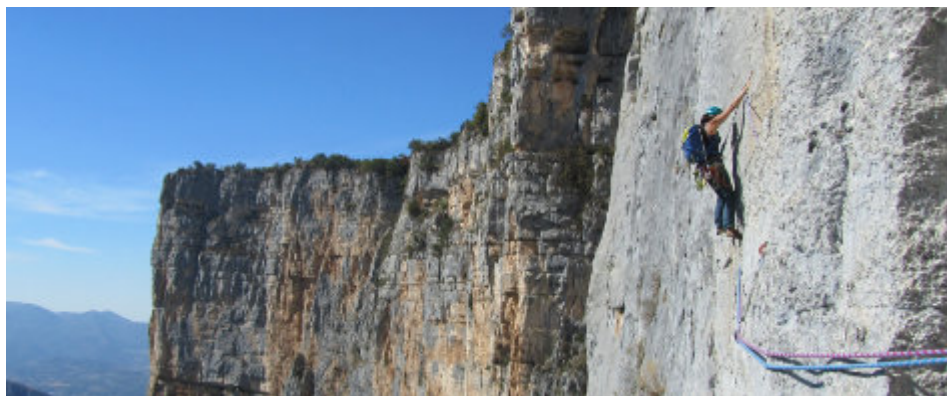
La région Auvergne-Rhône-Alpes comporte des paysages verticaux caractéristiques, lieux de vie d'une biodiversité rare et berceau de l'histoire de l'escalade. Des Alpes au Massif central, nombreuses sont les falaises qui ont vu passer les plus grands noms de grimpeurs et qui portent aussi la responsabilité de la conservation d'espèces dont certaines parmi les plus menacées.

L'escalade, à l'image d'autres sports de nature, séduit un nombre de pratiquants grandissant. Si la fréquentation des salles est en plein essor, les milieux rupestres, aussi fragiles que majestueux, sont parfois mis sous pression. Face à ces constats, les mouvements sportifs et environnementalistes doivent construire ensemble les pratiques de demain.

L'enjeu de ce cahier technique

Les milieux rupestres sont très divers, ce cahier technique s'intéresse en particulier à ceux concernés par la pratique de l'escalade et met en lumière la rencontre entre enjeux de conservation du patrimoine naturel et enjeux sportifs, dans l'optique d'une gestion durable, ancrée sur les territoires.

Il s'adresse en particulier aux gestionnaires d'espaces naturels, aux collectivités territoriales, grimpeurs, étudiants, professionnels de l'encadrement ainsi qu'aux centres de formation et aux fédérations sportives.



Presles, dans le Vercors.

LES MILIEUX RUPESTRES et la pratique de l'escalade est un travail collectif poursuivant la réflexion impulsée par le Cen autour de la pratique des sports de nature et la biodiversité. Plusieurs cahiers techniques sont sortis sur ce thème.

Rédaction : Cécile Verspieren et Benoît Pascualt (Cen Rhône-Alpes).

Mise en maquette et collection : Pascal Faverot (Cen Rhône-Alpes).

Contributions à la rédaction : Christelle Bakhache (Cen Haute-Savoie), Corinne Bauvet (FRAPNA Ardèche), Thais Bert (FFCAM), Léa Bizard (CBN alpin), Inti Cohen (SNAPEC), Fabien Hobléa (Université Savoie Mont-Blanc-Edytem), Frédéric Minier (CREPS Auvergne-Rhône-Alpes), Pascal Mao (Université Grenoble Alpes – CERMOSEM), Olivier Peyronel (SGGA), Alain Ravayrol (association la Salsepareille).

Autres contributeurs : Damien Leturdu et Cédric Cruaud (FFME), Marinette Bondoux (FFCAM), Kostia Charra (CD 26), Olivier Moret (fondation Petzl), Jérémie Caussanel (CT FFME 07), Cindie Arlaud, Michel Mure et Florian Veau avec un regard collectif de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, Jean Donnadieu (Agiroc), Manu Ibarra (SIM), Mathieu Juton (Cen Isère), Marie Dorin-Habert (CD Isère), Thomas Barthet et Jordi Gil (Cen Rhône-Alpes), Luc Palgen.

Photo de couverture : © Frédéric Minier

Impression : papier 100% recyclé - encres à bases végétales
imprimerie IDMM (Champagne-au-Mont-d'Or, Rhône) labellisée Imprim'vert.

Dépôt légal : novembre 2022.

N° ISSN : 1276-681X - N° ISBN : 978-2-37170-072-7

SOMMAIRE

p 3
_ DÉCOUVRIR
DES ÉCOSYSTÈMES AUX
DYNAMIQUES FLUCTUANTES

p 5
_ DÉCOUVRIR
LA PRATIQUE DE L'ESCALADE,
PARLONS GRIMPEURS

p 7
_ DÉCOUVRIR
DES EXPLORATEURS
À L'OLYMPISME :
HISTOIRE DE L'ESCALADE

p 10
_ PATRIMOINE
DES RICHESSES NATURELLES
AU PATRIMOINE SPORTIF

p 15
_ EXPÉRIENCE
CONCILIER USAGE ET
PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

p 17
_ EXPÉRIENCE
CARACTÉRISER POUR
MIEUX GÉRER

DES ÉCOSYSTÈMES AUX DYNAMIQUES FLUCTUANTES

Les milieux rupestres, de quoi parle-t-on ?

Les milieux rupestres sont caractérisés par la quasi absence de sol et une constitution purement rocheuse. Ils sont soumis à de fortes contraintes de pente et/ou à des conditions climatiques extrêmes, dites « biorépulsives ». La colonisation par les espèces plus couramment rencontrées localement est difficile.

Quelle que soit l'altitude, la nature du substrat minéral et le climat y déterminent les conditions de vie. Bien qu'hostiles et peu peuplés au premier regard, ces milieux sont en réalité les habitats d'une faune et d'une flore adaptées, en tant que refuge mais aussi lieu de vie exclusif.

Il existe de nombreux milieux rupestres : grottes et cavernes, habitats de dépôts de crue, éboulis, escarpements rocheux, remblais, carrières...



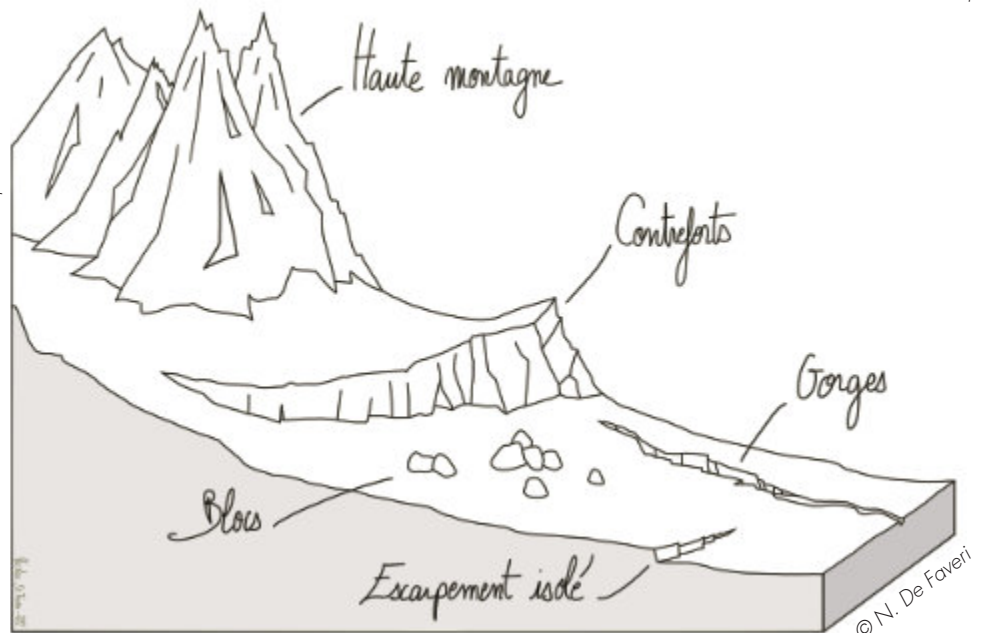
Le tichodrome échelette.

© L. Théophile

Des fissures de paroi calcaire colonisées par la capillaire des murailles et l'ombilic des rochers.



© C. Vespieren



© N. De Favari

Ce cahier technique exclut la haute montagne et la pratique de l'alpinisme. Les exemples et retours d'expériences proviennent essentiellement de secteurs de vallée et moyenne montagne.

Le saviez-vous ?

Le terme « falaise » est employé dans le langage courant, en particulier chez les grimpeurs, pour parler d'un escarpement purement rocheux, en roche massive et dure, de dénivelé de moyenne amplitude (quelques dizaines à plusieurs centaines de mètres). La définition scientifique d'une falaise est quant à elle un escarpement rocheux en position littorale, créé par l'érosion marine. En Auvergne-Rhône-Alpes nous n'avons donc que des escarpements rocheux et non des falaises stricto-sensu.

LES PROCESSUS DE FORMATION

Les sites naturels d'escalade concernent différents types d'escarpements rocheux, qui sont considérés d'un point de vue scientifique comme des objets géologiques. Ils ont tous en commun d'être issus de l'action combinée des forces tectoniques qui déforment la croûte terrestre (**photo 1**), et des agents érosifs qui sculptent en détail les reliefs ainsi formés, générant des modelés variés en fonction du type de roche.

Qui dit paroi dit roche dure

Seules les roches dures donnent des escarpements dans le paysage, les plus connues étant les calcaires (Brison), dolomies (Portetta) et cargneules (Monolithe de Sardières), grès et quartzites (Séloge), conglomérats (Pierra Menta) pour les roches d'origine sédimentaire ; les granites (Vallorcine, les aiguilles de Chamonix) et gneiss (Les Gaillands) pour les roches cristallines ; les basaltes (**photo 2**) ou encore les trachytes (Dent de la Rancune) pour les roches volcaniques.

Quand l'érosion s'en mêle

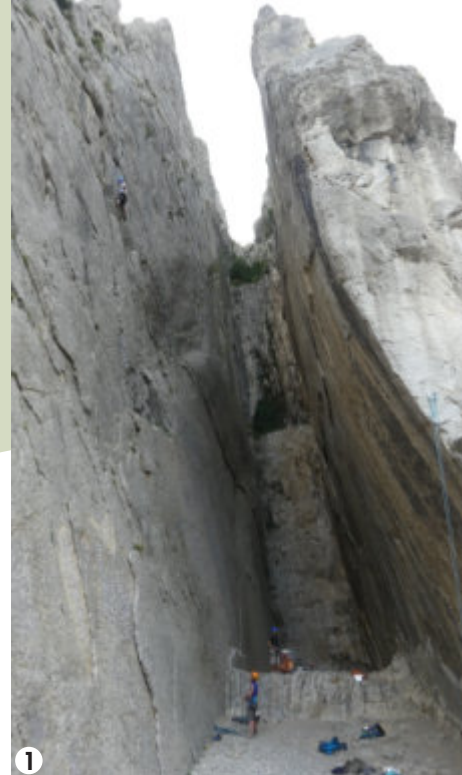
Les parois développées dans toutes ces roches résultent le plus souvent du travail de l'érosion au sein de diverses structures géologiques, donnant par exemple des crêts dans les calcaires plissés (Archiane) ou des barres lorsque les strates sont redressées à la verticale (Rochefort-Samson). L'incision linéaire des cours d'eau dans des roches dures et épaisses forme aussi des gorges et canyons dont les parois peuvent constituer de magnifiques sites de grimpe (gorges de l'Ardèche).

Certaines parois peuvent résulter de grands écroulements de versant (face nord du Mont Granier) qui génèrent corrélativement des chaos de blocs également propices à l'escalade (Chaos du Claps en Diois). Un autre type de chaos de blocs, loin de toute paroi, résulte de l'altération *in situ* des roches sensibles au lent processus d'attaque chimique par l'eau, notamment dans les granites qui prennent alors une forme « en boules » caractéristique (**Photo 3**).



© Sven Barthélémy

Escalade sur bloc granitique « en boule » (site de Charreix, Haute-Loire).



© Fabien Hobléa

A Sisteron (Alpes de Haute-Provence), les strates calcaires, initialement horizontales (fond de mer il y a 150 millions d'années) ont ici été redressées à la verticale par les forces tectoniques en jeu dans la formation des Alpes. L'érosion a évidé la strate du milieu, moins résistante, créant un couloir ombragé dont profitent les grimpeurs à l'abri du soleil.



© Sven Barthélémy

Escalade volcanique sur orgues basaltiques (site de Pradel, gorges du Haut-Allier).

Géodiversité et styles de grimpe

La riche géodiversité régionale est à l'origine de la grande variété des sites d'escalade de la région, offrant une vaste palette de styles et d'ambiances de grimpe : en dalle, en fissure, dièdre, cheminée, spigolo, dévers et toit, couvenne et bloc... Et derrière chaque type de prises - grattons, réglettes, cannelures, colonnettes, écailles, diaclases, trous, « gouttes d'eau », lunules, baquets, bombés, à-plats... - se cache une explication géologique !

DE LA GÉODIVERSITÉ À LA BIODIVERSITÉ

La géodiversité désigne la diversité du monde minéral, non seulement la variété des roches et fossiles, mais aussi celle des reliefs, des processus et dynamiques géologiques. S'étendant sur les domaines géologiques du Massif central et des Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes possède une géodiversité exceptionnelle. Cette diversité des types de roches et de modelés, au sein de contextes géographiques eux-mêmes variés (des plateaux méditerranéens à la haute montagne) se traduit par une grande diversité et spécificité en termes d'habitats pour la faune et la flore, dans lesquels la présence de fissures et de vires joue un rôle primordial. Certaines falaises seront ainsi propices à la nidification pour l'avifaune, tandis que bon nombre de plantes rupicoles et d'organismes saxicoles (lichens...) sont plus spécifiquement adaptés à l'un des profils chimiques des roches, variant de l'acide au basique, en passant par le calcique, le siliceux, le magnésique, etc.

LA PRATIQUE DE L'ESCALADE, PARLONS GRIMPEURS

Une activité nécessitant des compétences techniques

Les nouveaux grimpeurs sont confrontés à de nombreux apprentissages pour être en mesure de progresser dans un environnement spécifique. La pratique en extérieur nécessite d'autant plus la maîtrise de techniques particulières.

Pratiquer l'escalade ne s'improvise pas ! Le risque de chute est omniprésent et le grimpeur doit savoir : évoluer sur corde, en milieu vertical ou quasi-vertical, maîtriser un ensemble de techniques de sécurité, choisir et savoir utiliser le bon matériel, analyser les conditions et les équipements en place, identifier les risques inhérents au milieu naturel ou à la présence d'autres usagers, maîtriser les techniques de progression « en sécurité », mobiliser des ressources gestuelles et physiques adaptées et bien sûr savoir anticiper.

La dimension psychologique est au cœur de l'activité. Dans bien des situations, un bon mental est indispensable pour progresser et faire face aux situations inattendues.

Que ce soit en bloc ou en falaise, grimper est un apprentissage passant nécessairement par le partage d'expériences de pairs, les clubs ou les professionnels de l'encadrement qui sauront guider, initier ou perfectionner.

Les grimpeurs utilisent un vocabulaire pouvant être abstrait pour quiconque est non familier de ce langage. De nos jours, l'escalade dite « en libre » est la plus répandue. Elle ne nécessite aucun matériel pour faciliter la progression. Les grimpeurs n'ont recours qu'aux aspérités naturelles, contrairement à « l'artif » où d'autres solutions techniques sont utilisées. L'escalade « sportive », très répandue, utilise des points d'ancrages permanents, alors que l'escalade en « trad » impose de poser ses propres protections (coinceurs, pitons, sangles...).

Le faucon pèlerin.



© G. Lacroix

© F. Minier



Initiation sur le site des Barasses à Balazuc (Ardèche).

Le jargon des grimpeurs

Comme dans beaucoup de pratiques, les grimpeurs utilisent un vocabulaire pouvant être abstrait pour quiconque est non familier de ce langage. De nos jours, l'escalade dite « en libre » est la plus répandue. Elle ne nécessite aucun matériel pour faciliter la progression. Les grimpeurs n'ont recours qu'aux aspérités naturelles, contrairement à « l'artif » où d'autres solutions techniques sont utilisées.

L'escalade « sportive », très répandue, utilise des points d'ancrages permanents, alors que l'escalade en « trad » impose de poser ses propres protections (coinceurs, pitons, sangles...).

Concernant les types d'escalade, les plus connus sont le **bloc** (utilisation d'un matelas « crashpad » pour se réceptionner, aucun autre matériel n'est requis), la **couenne** (escalade de voies d'une seule longueur allant jusqu'à 40 mètres), la **grande voie** (escalade sur plusieurs longueurs, jusqu'à plusieurs centaines de mètres de haut), le **terrain d'aventure** (utilise les techniques d'escalade en « trad » mais l'itinéraire n'est pas systématiquement connu et prédéfini).



© C. Verspièren

Profils de pratiquants

Des sociologues du sport (Jean Corneloup, Olivier Aubel ou Brice Lefèvre) se sont intéressés aux différents styles de pratiques permettant d'en distinguer quatre types :

1. **Les Hédonistes** valorisent une pratique sportive et une recherche de la difficulté en associant une activité sur structures artificielles d'escalade, blocs et sites sportifs.
2. **Les Néo-aventuriers** recherchent les grands espaces en mixant des grandes voies équipées et du terrain d'aventure.
3. **Les Traditionnalistes** gardent un ancrage fort avec les activités de montagne et de l'alpinisme.
4. Enfin, **les Touristes** ont une pratique occasionnelle de l'activité avec pour seule motivation une recherche de plaisir et de délasserment.

LES ESCARPEMENTS APPRÉCIÉS PAR LES GRIMPEURS...

... sont surtout le lieu de vie de rapaces !

Grimpeurs et avifaune affectionnent souvent les mêmes profils de parois : grandes faces dominantes, avec des fissures, baumes et autres micro-habitats.

C'est pour cette raison que ces sites sont généralement concernés par des outils de gestion et protection de la nature (APPB, Natura 2000...). Si des interdictions temporaires ou des adaptations de la pratique peuvent suffire pour permettre une bonne cohabitation entre biodiversité et escalade, il peut arriver que des conflits d'usage éclatent et que de vives tensions s'installent.

© C. Bakhache - CEN74



▲ Petit-duc scops nichant dans une baume.

Un classement et une cotation des sites de pratique

En application de l'article L.311-2 du Code du sport, les voies et sites d'escalade sont classés selon des normes fédérales. Ces dernières sont associées à des difficultés et spécificités techniques. Conformément à cet article, la FFME, délégataire de l'activité par le Ministère chargé des sports, les classe comme suit :

- **les sites de blocs** sont constitués de rochers de faible hauteur. L'escalade ne nécessite pas l'usage de la corde pour l'assurage. Les passages ou circuits peuvent être matérialisés ou non ; ils se font en traversée, en montée, en descente ;
- **les voies et sites sportifs** sont de hauteurs variables, équipés à demeure selon les normes fédérales d'équipement. L'escalade nécessite l'usage de la corde et d'un matériel spécifique pour l'assurage. Le milieu naturel n'y est pas homogène et peut s'altérer avec le temps, entraînant de possibles chutes de pierres ;
- **les voies et sites terrain d'aventure** sont non équipés à demeure ou de manière aléatoire, ne respectant pas la norme fédérale d'équipement. L'escalade nécessite l'usage de la corde et d'un matériel spécifique ainsi qu'une importante expertise de la part du grimpeur.

En escalade sportive et sur bloc, les cotations vont de 2 à 9 et sont précisées par les lettres a, b et c ainsi que des nuances par le symbole +. Par exemple, la voie sportive la plus difficile jamais gravie est un 9c.

Pour les itinéraires en terrain d'aventure

(tout comme en haute montagne), on parlera plutôt d'une difficulté moyenne de l'itinéraire,

qui se traduit par : F (facile), PD (peu difficile), AD (assez difficile), D (difficile), TD (très difficile), ED extrêmement difficile, ABO (abominable).

Ces cotations peuvent être précisées par des + ou -.

Quelques escarpements emblématiques pour les grimpeurs en Auvergne-Rhône-Alpes.



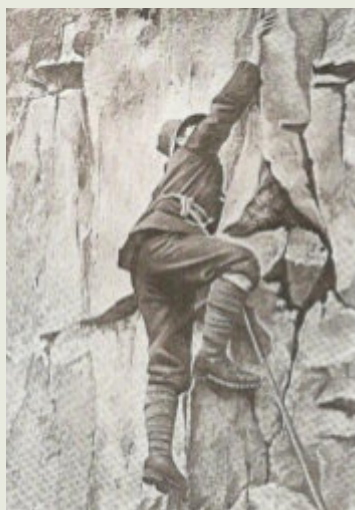
Le saviez-vous ?

Selon la FFME, on compte en France environ 2 900 sites d'escalade reconnus et gérés. La région Auvergne-Rhône-Alpes, avec ses 1 400 sites, en représente près de la moitié, ce qui la positionne en n°1 pour la pratique.

Même s'il est difficile d'avoir une donnée exacte, la FFME estime que les pratiquants fédérés (FFCAM et FFME) représenteraient en France près de 200 000 personnes, soit moins de 10% des grimpeurs.

DES EXPLORATEURS À L'OLYMPISME : HISTOIRE DE L'ESCALADE

© FFCAM



L'escalade trouve ses origines comme entraînement à la pratique de l'alpinisme. Des sites de proximité et éloignés des espaces montagnards se sont développés dans la première moitié du XX^e siècle, comme Fontainebleau pour les Parisiens ou les Calanques pour les Marseillais. La pratique légitime reste l'ascension de sommets en période estivale.

À la fin des années 1970 et au cours de la décennie suivante, un grand nombre de sites sportifs sont équipés avec des protections laissées à demeure. Ces écoles d'escalade permettent le développement d'une escalade dite libre qui s'autonomise progressivement des pratiques alpines. Ceci s'inscrit dans la mouvance des nouvelles pratiques sportives des

années 1980 avec le développement du surf, de la planche à voile, du VTT, du vol libre, etc. L'escalade se popularise. Des figures comme Patrick Edlinger ou Patrick Berhault dans les reportages de Jean-Paul Jansen dont "La vie au bout des doigts" et "Opéra vertical" deviennent des icônes pour le grand public.

Les années 1990 voient le développement de Structures Artificielles d'Escalade (SAE). La pratique indoor s'affirme dans les milieux scolaires et associatifs. La FFME connaît une croissance constante du nombre d'adhérents pour atteindre 112 000 licenciés en 2021. Ils sont 100 000 à la FFCAM mais tous ne sont pas fédérés pour pratiquer l'escalade. En 2022, la FFME recense 2 900 sites naturels et environ 310 structures artificielles d'escalade.

L'escalade indoor permet aussi l'émergence puis le développement d'une pratique compétitive. L'activité bénéficie d'une reconnaissance olympique avec son inscription au programme des sports additionnels aux JO de Tokyo en 2020. Elle deviendra sport officiel pour les jeux de 2028 à Los Angeles.



En 1989, la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) a reçu une délégation du Ministère des sports pour gérer l'escalade. Conformément

à l'article L131-14 du code du sport, une seule fédération agréée reçoit délégation du ministère chargé des sports.

Ce statut de fédération délégataire permet notamment d'organiser les compétitions sportives délivrant des titres mais aussi d'édicter les règles techniques et règlements propres à leur discipline.

Outre la FFME, la FFCAM (Fédération française des clubs alpins de montagne) et d'autres fédérations comme la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail) ou encore l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) participent aussi au développement de la pratique, la rendant accessible au plus grand nombre grâce à son important réseau de bénévoles.

La FFME et la FFCAM, avec leurs clubs affiliés, dispensent notamment des formations de cadres fédéraux bénévoles, passeports (niveau de progression), stages, entretien de sites naturels...

L'escalade : une pratique aux multiples facettes

Les grimpeurs sont avant tout curieux, sensibles et contemplatifs, à la recherche de lieux préservés pour retrouver un contact privilégié et tactile avec la nature, loin des tumultes d'une société urbanisée. La paroi est pour eux un refuge : la préservation du milieu, des espèces et de la quiétude des lieux leur sont nécessaires et font partie de la pratique. Certains s'orientent vers la performance, la compétition et aujourd'hui l'olympisme mais la grande majorité des grimpeurs ne vise pas les podiums.

LES ACTEURS DE L'ESCALADE



LES AUTRES USAGERS ET AYANTS DROIT

En première ligne, les propriétaires

Qu'elles soient publiques ou privées, les parcelles de terrain utilisées pour pratiquer l'escalade (du parking à la falaise) ont un propriétaire. Si d'apparence l'accès peut sembler autorisé (absence de panneau d'interdiction, de clôture...), c'est en réalité parce que de nombreux propriétaires ignorent que ce type d'activité a lieu sur leur propriété. Si aucune gestion n'est faite, des conflits peuvent émerger.

Les multiples pratiquants : les sportifs, secouristes et cordistes...

La verticalité des escarpements rocheux est source d'inspiration. De nouvelles activités récréatives sont constamment inventées. Ce document donne l'exemple des plus connues, d'autres sont encore émergentes et « intimistes » : saut pendulaire, randonnées du vertige, nuitées en portaledge, base jump... La subtilité et la difficulté est de les connaître et d'ouvrir le dialogue avant qu'elles n'aient un impact sur le milieu naturel mais aussi sur les autres usages.

Via ferrata et via cordata

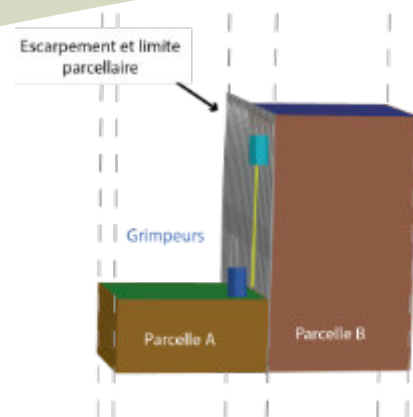
Ces deux activités sont à mi-chemin entre randonnée et escalade. Elles consistent en une progression ludique composée de ponts de singes, passerelles, échelles... La plupart des pratiquants fait appel à un encadrant professionnel. Elles génèrent une forte fréquentation des secteurs où elles sont pratiquées. Il faut les différencier :

Via ferrata : l'aménagement et la gestion des équipements sont soumis à des normes très strictes. La progression est sécurisée par des câbles laissés à demeure et des ateliers nécessitent de plus lourdes installations (passerelles en bois, barreaux en métal...) que la via cordata. Les pratiquants libres sont aussi plus fréquents.

Via cordata : l'appellation n'est pas clairement définie : via corda ou via cordata. Pour cette dernière, il existe différents degrés d'aménagement, du parcours sur cordes fixes laissées à demeure au parcours avec quelques points d'assurage et s'effectuant en progression encordée.

Vol libre

Les sommets d'escarpements rocheux constituent d'excellentes aires de décollage, notamment pour le parapente. La fédération nationale de vol libre « se veut un partenaire responsable et crédible sur les sujets environnementaux. Elle s'est donc dotée d'une charte qui promeut à la fois une politique de gestion des sites de vol libre active et responsable et une sensibilisation des pilotes au respect de l'environnement ».



Qui est propriétaire de la falaise ?

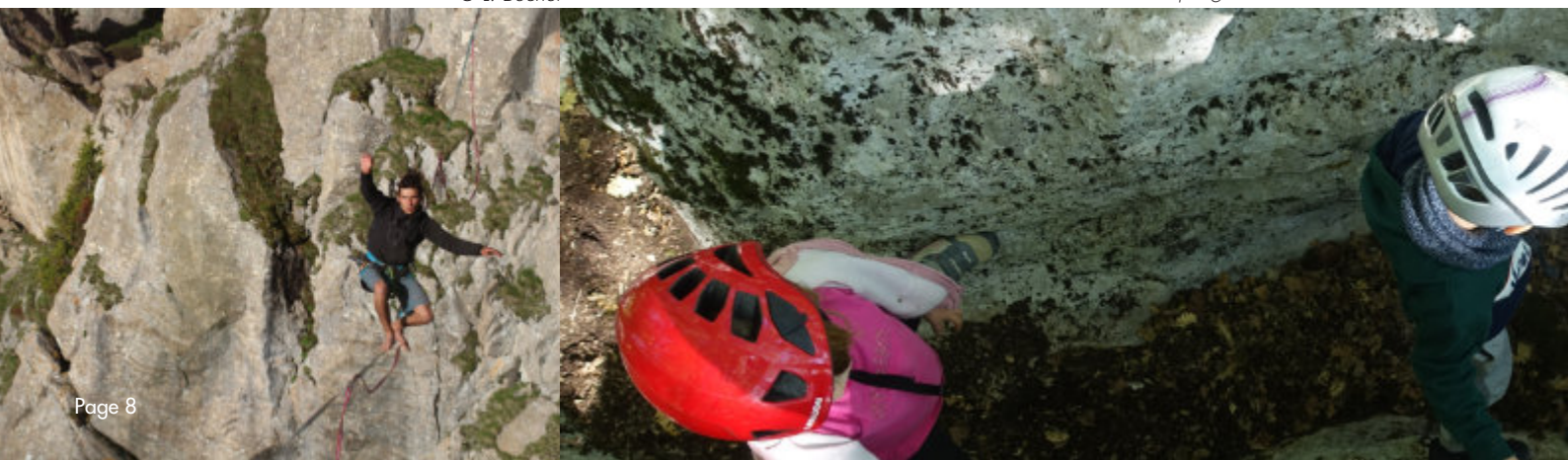
L'article 552 du code civil détermine le droit de propriété du sol et établit que « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous ». Ainsi, lorsqu'un escarpement sert de limite cadastrale, la question se pose quant à son propriétaire : appartient-elle au propriétaire de la parcelle A ou à celui de la B ? **Un flou juridique persiste concernant le propriétaire de l'escarpement.** Il est alors préférable que les deux soient informés.

« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés [...] »

Article L.311-1 du code du sport

De gauche à droite : highline, initiation à la progression, via ferrata.

© L. Bechet



Slackline-Highline

En plein essor, cette pratique consiste à progresser sur une sangle tendue entre deux points fixes. Des plus modestes, tendues sur quelques mètres, aux plus spectaculaires comme celle entre les aiguilles d'Arve. Ce sport s'apparente au funambulisme. La highline est la plus prisée sur les milieux rupestres puisque le principe est de tendre une sangle entre deux parois.

Spéléologie

Les spéléologues peuvent être amenés à pratiquer sur les escarpements rocheux pour accéder à des cavités perchées ou encore dans le cadre d'entraînement (progression sur cordes fixes, spéléo-secours...).

Organismes de formation aux travaux sur corde

Les cordistes utilisent les escarpements équipés pour l'escalade dans le cadre de leurs entraînements mais aussi lors de travaux, par exemple pour la sécurisation des voiries.

Les secouristes

Spécialistes des interventions en milieux difficiles d'accès, ils sont en première ligne en cas d'accident sur les escarpements rocheux. Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM), Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP), CRS Montagne... s'entraînent et interviennent régulièrement en paroi.

Les carrières

Les milieux rupestres sont exploités via l'extraction de roches, sables et minéraux particulièrement importants pour l'industrie de la construction des bâtiments. Ces installations sont lourdes et impactantes pour le milieu malgré l'encadrement strict auquel elles sont soumises.

Les environnementalistes

Naturalistes

Les escarpements rocheux sont aussi un lieu apprécié des naturalistes et photographes qui viennent y observer des espèces rares, dans leur milieu de prédilection. Certains secteurs sont très prisés et fréquentés par ces derniers, tel que celui de Villeperdrix (Drôme), pour les vautours.

Gestionnaires d'espaces naturels et associations de protection de la nature

Ils peuvent être amenés à réaliser des suivis ou inventaires sur les escarpements rocheux mais aussi à mettre en œuvre des mesures de gestion afin de concilier les pratiques sportives avec la préservation des milieux naturels.



© CDS Drôme



© D. Ernst

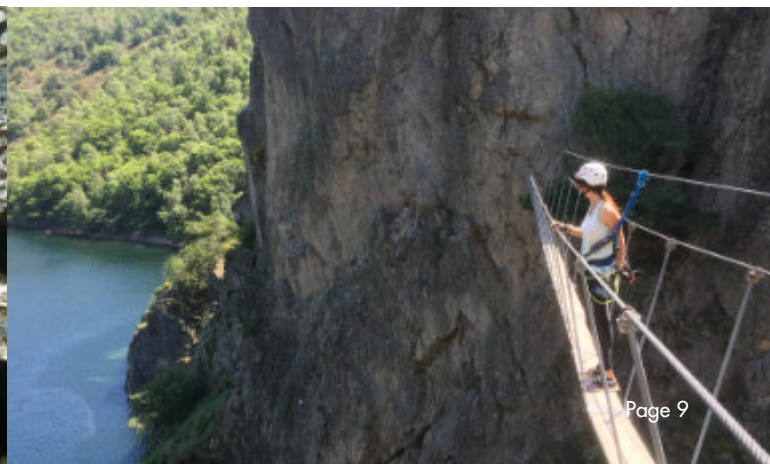


© F. Minier

De haut en bas :
le Trou du Bœuf
dans le Vercors,
extraction de roche
dure en carrière et
un aiglon de
Bonelli.

© F. Minier

© P. A. Métal



DES RICHESSES NATURELLES AU PATRIMOINE SPORTIF

Imposants et caractéristiques, les escarpements rocheux structurent les paysages qu'ils occupent. Vecteur de tourisme pour leur caractère pittoresque (Gorges de l'Ardèche, Dent de la Rancune dans le Puy de Dôme, Pont de Barret dans la Drôme, etc.), ils sont aussi perçus comme des façades infranchissables et inaccessibles. Ce caractère a suscité l'intérêt des plus aventureux qui souhaitent voir percer la voie conduisant au sommet. Certaines escalades sont donc historiques, comme la première ascension du Mont-Aiguille réalisée en 1492 sur ordre du roi de France.

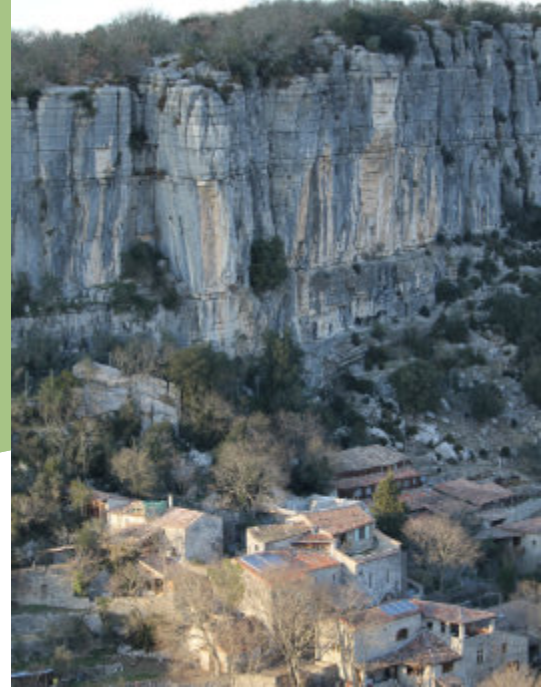
Au vu de leur très riche biodiversité, les milieux rupestres ont aussi une forte valeur patrimoniale qui s'accompagne d'une responsabilité en termes de conservation. La hausse de la fréquentation humaine sur les parois accentue la pression exercée sur les espèces et les milieux naturels.

Des sites géologiques remarquables

Les actions en faveur de la préservation du patrimoine géologique se multiplient. Réserves naturelles de France a, par exemple, coordonne le projet GEODE visant à développer la connaissance sur la géodiversité et à en assurer la préservation.

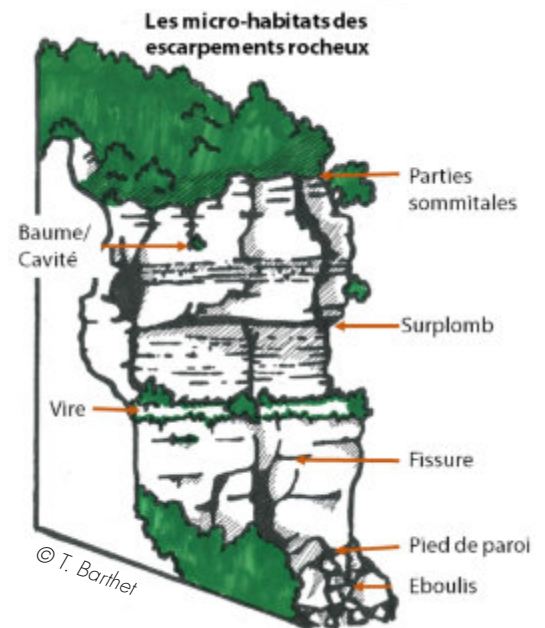
Depuis 2015, il existe aussi des Géoparc mondiaux labellisés UNESCO. Il s'agit d'une reconnaissance des sites et paysages géologiques d'importance internationale. Cela concerne des secteurs sur lesquels il existe un lien fort entre les patrimoines géologique, naturel, paysager et culturel, des territoires qui valorisent leur géodiversité dans le but de promouvoir un développement durable.

© J. Gil



© CT - FFME 07

▲ Hameau et site d'escalade du Viel Audon, en Ardèche.



◀ Rencontre de grimpeurs avec des bouquetins sur les arêtes du Gerbier.

Le saviez-vous ?

Il existe un Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG), réalisé à l'échelle régionale. Piloté par la DREAL, avec l'appui d'une commission régionale de géologues, il identifie les sites d'intérêt géologique et leurs caractéristiques sont saisies sur fiches. Il hiérarchise ceux à vocation patrimoniale et évalue leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection. Ce travail est consultable sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. On y retrouve par exemple le Mont-Aiguille, le Cirque d'Archiane...

LES ESCARPEMENTS ROCHEUX, SUPPORTS D'UNE BIODIVERSITÉ ADAPTÉE

Pour la flore, des études scientifiques montrent que les milieux rupestres recèlent des vestiges d'écosystèmes parmi les moins transformés par les sociétés humaines. La responsabilité de leur conservation est donc forte.

Quant à la faune, lorsqu'elle peut accéder à ces milieux, elle est généralement de passage mais aussi en situation de "refuge" car mise sous pression dans les secteurs plus accessibles. Le bouquetin, par exemple, autrefois présent dans des secteurs de plaine, a gagné les zones escarpées pour échapper à la chasse. Les oiseaux s'y reproduisent et y élèvent leurs poussins. Particulièrement adaptés à la vie "verticale", ils savent mettre à profit anfractuosités et fissures malgré une forte sensibilité aux modifications de leur milieu de vie.

En tout état de cause, les parois sont le lieu de survie de nombreuses espèces qui y mènent tout leur cycle de vie : alimentation, repos, reproduction...



La grassette et le richodrome.



Le faucon pèlerin.

▼ *La doradille cétérac.*

DES ESPÈCES REMARQUABLES, D'AUTRES EMBLÉMATIQUES



© SCGA

▲ Dans les gorges de l'Ardèche, un genévrier de Phénicie dont le diamètre ne dépasse pas les 8 cm a été daté d'environ 1500 ans.

mammifères discrets comme les chauves-souris qui trouvent le refuge d'une journée dans des fissures ou écaïlles mais peuvent aussi, selon les espèces, passer la majeure partie de leur cycle de vie dans des cloches ou baume.

Bien que peu visibles, nombreuses sont les espèces sensibles qui se reproduisent, se nourrissent et se reposent à la verticale...

Les escarpements rocheux sont les supports emblématiques des milieux rupestres. Au premier abord, la verticalité est frappante. A mieux les observer, elle est surtout très variable en fonction de la nature de la roche, de son érosion... L'installation d'un sol est difficile car les débris sont emportés par la gravité.

La végétation n'y est présente que dans des anfractuosités qui retiennent des débris. Les plantes qui s'y installent sont dites **chasmophytes**. Elles sont capables de vivre sur des substrats pierreux ou dans de maigres crevasses. Les adaptations aux contraintes de pente et d'exposition les poussent à développer des stratégies singulières. Prostrées, mobiles, résistantes, des espèces se sont adaptées aux conditions extrêmes. Ainsi, des arbres prennent des formes buissonnantes lorsque leur position en parois ralentit leur croissance.

C'est un lieu de vie exclusif pour des espèces d'oiseaux comme le tichodrome échelette, alors que d'autres y sont simplement de passage. Ces habitats sont aussi occupés par des



© V. Pierron

▲ **Le lézard ocellé.**



© Ph. Gourdain - PatrimNat

▲ Pour **le hibou grand-duc**, les falaises sont plutôt un lieu de refuge et de sanctuaire.



© P. Hafner

▲ **La genette**, très sudiste, ou la fouine bien plus répandue, occupent elles aussi volontiers les parois.



© H. Tinguy

◀ **La biscutelle** est un bon exemple des espèces qui se développent facilement sur d'autres milieux comme dans les garrigues, lapiaz, éboulis... alors qu'elle fait partie de la flore des escarpements rocheux qui adopte des techniques de croissance et de colonisation inédites, jouant entre la défiance de la pesanteur et les contraintes liées à une roche dure et compacte.

© Y. Martin



▲ **La doradille céterac** et **l'atocion rupestre** (à droite).

© G. Billard - CBNA



Le Molosse de cestoni est certainement l'espèce la plus "rupestre" parmi les chauves-souris. ▶



© L. Arthur



© A. Carod - PNRBP

L'ESCALADE, OU QUAND L'HUMAIN DÉFIE LA PESANTEUR

Dimension exploratoire de l'escalade : une vieille histoire ?

Si la dimension exploratoire de l'escalade est historique, elle est aussi nuancée et critiquée par certains pairs. Les pratiques sont parfois très éloignées de l'image idéalisée de l'explorateur grimpeur, artiste sensible à son milieu. Les années 70 ont instauré une dynamique de contre-culture et de critique de la société dominante. Sans généraliser, aujourd'hui, l'essentiel du rapport collectif de l'escalade à son environnement donne une place croissante à la performance sportive, dans une logique de consommation des activités de loisirs. L'ouverture d'une voie peut être considérée comme un « art » puisqu'elle demande un regard, une lecture subtile de la paroi. Chaque site porte en lui un rapport particulier au milieu en fonction de son histoire, de ses découvreurs et de leurs réflexions propres.

Toutefois, l'exploration pourrait aussi être collective, débattue dans ses modalités et surtout réflexive, en s'interrogeant sur la place de la pratique et de l'humain dans son environnement. Une mise en perspective humble, le pas de côté de l'explorateur face à une « belle ligne », terrain d'exploration pour les aventuriers, lieu de vie pour d'autres, pourrait être une nouvelle coutume. C'est d'ailleurs un modèle qui se développe, notamment grâce à des commissions dédiées, portées par les collectivités territoriales.



© F. Minier



© C. Bauer

▲ **Escargot** brouteur de lichens.
Rééquipement d'une falaise historique. ►

Le saviez-vous ?

Pour avoir un inventaire exhaustif de la végétation sur une paroi donnée, il est préférable de parcourir les voies en prenant aussi en compte le reste de la paroi à proximité, en notant toutes les espèces rencontrées sans se soucier de leur emplacement.

Pour un inventaire limité à une ou plusieurs voies, la méthode privilégiée est de considérer une emprise arbitraire d'1m de part et d'autre de la ligne des spits, même si cela ne correspond pas exactement à la surface réellement utilisée par les grimpeurs. Avec ce même protocole, il est possible d'utiliser les spits comme délimitation de secteurs d'inventaires (quadrats) et d'y ajouter une distinction droite/gauche de la ligne de spits. Ce découpage permet une meilleure précision dans le repérage des espèces.

◀ **Le vautour fauve.**

Le lichen, interface entre le grimpeur et le milieu ?

Les végétaux rudimentaires, mousses et lichens, s'adaptent très bien aux conditions de vie contraignantes des parois. Les lichens en particulier, bien visibles, colorés ou très discrets et peu discernables à l'œil nu, occupent une place prépondérante dans les milieux rupestres.

Des spécialistes de ces formes de vie ont montré que la pratique de l'escalade peut avoir des impacts sur ces peuplements, notamment lors de purges et du nettoyage des parois puis par abrasion lors du passage des grimpeurs et surtout à la base des parois riche en espèces patrimoniales.

Les lichens qui s'établissent dans les fissures de la roche (notamment pour les espèces à thalles squamuleux, foliacés et fruticuleux) sont les plus menacés, étant à l'emplacement de prises potentielles que les grimpeurs « nettoient » sans conscience de la perte engendrée.

D'autres impacts plus indirects concernent les autres formes de vie et la chaîne alimentaire qui leur est associée (petits brouteurs tels que des escargots spécifiques que le rougequeue noir apprécie). Plusieurs espèces sont présentes en pied de falaises, profitant de l'ombre de la végétation. Or les débroussaillages réalisés pour faciliter l'accès aux voies d'escalade en modifient le microclimat et menacent cet habitat.



© CT - FFME 07

Impacts de la pratique de l'escalade

Peu d'études permettent de fermement démontrer des impacts sur la biodiversité. Comme toute pratique anthropique en espace naturel, l'escalade est potentiellement impactante et, bien que rarement quantifiés, ces impacts peuvent intervenir à différentes phases de l'activité : déplacements jusqu'au parking (émissions de CO₂ liées aux transports motorisés) ainsi que du parking au sommet de la voie (piétinement, dérangement...). Au cours de la pratique, l'incidence peut porter sur la biodiversité inféodée à l'escarpement rocheux via un dérangement de la faune ou une destruction de la flore.

L'équipement et le rééquipement, qui induisent une mise en sécurité des grimpeurs, peuvent aussi avoir des conséquences négatives. L'impact d'un premier équipement est souvent le plus important en raison de l'importance et de la diversité des actions nécessaires : purge, coupe d'arbre, dérangement, etc. Ces interventions sont théoriquement anticipées voire réglementées mais il n'est pas rare de trouver des équipements non-réglés en secteurs pourtant considérés comme sensibles.

Avant et après la pratique, les milieux traversés lors de la marche d'approche ainsi que les autres usagers peuvent être touchés. La surfréquentation de parkings non adaptés, les toilettes sauvages ou encore la traversée de zones pastorales constituent des problématiques récurrentes qui renforcent les conflits d'usages. Ces conflits peuvent amener à l'interdiction stricte de sites de pratique. Pour mesurer les impacts, la réalisation d'inventaires avant l'aménagement est indispensable.

Des impacts peu quantifiables

La nature et l'ampleur des impacts ne peuvent être généralisés d'un escarpement à un autre. Ils sont interdépendants de la sensibilité du site et des espèces présentes, de l'intensité de la fréquentation, de la nature des équipements. Ils peuvent être cumulatifs avec les impacts des autres usages (highline, vol libre...)

L'appel au civisme

Les mentalités n'évoluent pas toujours dans le bon sens. Des comportements inadaptés à la pratique en espace naturel, s'apparentant à des modes de fonctionnement de salle de sport, sont observés et critiqués : musique, excès de magnésie, déchets... Même si ces incivilités ne concernent que quelques individus, elles peuvent suffire à porter atteinte aux milieux, espèces et conditions de pratique.

Ces comportements déplacés posent la question de l'éthique en escalade : au-delà de « règles du jeu », l'éthique ne pourrait-elle pas aussi être un outil de respect collectif entre grimpeurs, usagers et espèces ?



◀ **Un nid prédaté,** à proximité d'une voie d'escalade. La fréquentation des grimpeurs aurait-elle dérangé la femelle et laissé les oeufs à la merci de prédateurs ? Une hypothèse plausible.

© C. Bakhache - CEN 74



© Cen Isère

Effets du changement climatique

Le changement climatique n'est pas sans incidence sur les milieux rupestres et la pratique de l'escalade : épisodes pluvieux violents fragilisant les parois, feux (comme à Voreppe en été 2022), fortes chaleurs, empêchant la pratique, l'arrivée d'espèces invasives. Cela vient transformer ces milieux et amène à reconsidérer les conditions de pratique. Par exemple, la pyrale du buis et des canicules à répétition ont détruit ou fragilisé de nombreux buis, « ciment des falaises », ainsi que les roches retenues par leur système racinaire.

Effets de la pratique de l'escalade



Sur la biodiversité :
- Lors de l'équipement/aménagement (purges, coupes...)
- Lors de la pratique (dérangement, incivilités...)

Socio-culturels :
- Levier pour le sport-santé, réponse au besoin de nature
- Vecteur d'éducation à l'environnement
- Conflits d'usages

Économiques :
- Ressource économique pour les professionnels et autres acteurs (hébergement...)

CONCILIER USAGE ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

La fragilité, la complexité et l'intérêt patrimonial des milieux rupestres imposent de penser leur gestion collectivement. Le dialogue, la compréhension mutuelle des enjeux associés à ces milieux sont des préalables indispensables pour éviter toute déconvenue. Conflits, interdictions, reports des pratiques peuvent être les conséquences du manquement à une gestion concertée des lieux de pratique.

Pour mener à bien ce travail, différents leviers sont activables :

- la veille des pratiquants (notamment grâce aux plateformes en ligne et autres remontées participatives des informations),
- la formation et la sensibilisation : des pratiquants et des encadrants,
- la concertation : diagnostics partagés, documents de gestion, organisation de la fréquentation (signalétique, aménagements...), restauration et entretien des lieux de pratique, encadrement réglementaire, ou encore, non intervention.

© Christian



QUI FAIT QUOI DANS LA GESTION DE LA PRATIQUE ?

Les collectivités territoriales, acteurs incontournables

Les collectivités territoriales et établissements publics, sont des acteurs incontournables de la structuration des sports de nature. De par leur rôle, ils sont à l'interface entre tous les acteurs et œuvrent pour assurer une gestion concertée des pratiques. Si au vu de leur compétence les conseils départementaux sont chefs de files, les autres collectivités peuvent jouer un rôle de relais local.

Les fédérations sportives et clubs affiliés

Les comités départementaux des fédérations prennent largement part aux décisions de gestion des sites naturels d'escalade. Parfaits connaisseurs des besoins locaux, ils s'inscrivent en relai direct non seulement de leur fédération mais aussi des collectivités territoriales ou encore des gestionnaires d'espaces naturels.

Les gestionnaires d'espaces naturels

Acteurs clés, ils portent la responsabilité d'une gestion favorable à la biodiversité dans le périmètre de leurs sites. Ils peuvent impulser des projets d'aménagement, de communication, de concertation, des outils pédagogiques...

Les associations de protection de la nature

Certaines prennent part à l'organisation des sports de nature en portant la responsabilité de la conservation d'espèces menacées à travers des plans nationaux d'actions proposés par le Ministère de la transition écologique ou en accompagnant des projets en lien avec leur expertise naturaliste.

PAROLE D'ACTEUR

« Ce n'est vraiment pas évident de savoir qui fait quoi et à qui s'adresser. Il peut arriver que l'on constate des problèmes mais de là à savoir qui sera la bonne personne à intégrer aux réflexions et projets... »

Le rôle des moniteurs et équipeurs

À la place ou en appui des comités départementaux des fédérations sportives, des professionnels passionnés participent au développement de la pratique.

Moniteurs, guides, regroupés en bureau, syndiqués, se mobilisent. Des équipeurs, dont l'escalade n'est pas le métier peuvent aussi être très actifs. Il est important de considérer ces acteurs et de les intégrer aux cellules de concertation et dans la prise de décision. Ils sont en première ligne sur le terrain.

LE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DES SPORTS DE NATURE, UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Cet aspect incombe aux conseils départementaux depuis la loi du 6 juillet 2000. Pour assurer cette compétence, le législateur a proposé le plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) comme outil et la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) comme méthode.

Les CDESI sont des cellules de médiation composées de groupements de professionnels, d'élus locaux, de gestionnaires d'espaces naturels, de services de l'État, de comités sportifs et d'associations de protection de la nature. Cette démarche incluant tous les acteurs concernés aide les conseils départementaux à garantir la pérennisation des espaces, sites et itinéraires (ESI). Le PDESI inscrit cette démarche de conciliation des pratiques en espaces naturels avec les autres usages et le droit de propriété. Si la plupart des départements se sont emparés de la compétence, toutes les CDESI ne sont pas actives et les modes de fonctionnement peuvent varier.

Au-delà de cette compétence, l'article L113-6 du code de l'urbanisme prévoit que les collectivités territoriales ou leurs groupements et le Conservatoire du littoral peuvent passer avec les propriétaires d'espaces naturels des conventions tendant à l'ouverture au public de leurs parcelles ou des conventions pour l'exercice des sports de nature.

L'IMPORTANCE DE LA GESTION CONCERTÉE

Penser global, agir local, réfléchir par secteur cohérent

Les réflexions pour la gestion des activités sont à mener à des échelles cohérentes et partagées. Une approche globale des lieux de pratique est à privilégier, non pas par site mais par entité géographique cohérente, généralement associée à des bassins sportifs. Cette approche aide à adapter et réorganiser les lieux et la pratique en fonction des enjeux pris dans leur globalité (type et besoins de la pratique, espèces, secteurs et périodes sensibles).

Une gestion trop ciblée, sans approche globale, risque d'amener à des reports d'un problème vers un autre site du secteur, potentiellement plus sensible. La bonne échelle varie selon les territoires, sa définition doit anticiper toute gestion.

La connaissance des acteurs, un préalable indispensable

Une caractérisation non seulement des usagers mais aussi de leurs pratiques (type, périodicité...) est indispensable pour cerner les enjeux et besoin de chacun vis-à-vis d'un site de pratique. Tous les acteurs doivent être intégrés, écoutés pour mener à bien une gestion concertée, partagée et durable. Les relations de confiance entre grimpeurs et naturalistes et le partage de connaissances sont essentiels.

La multiplicité des interlocuteurs, parfois un casse-tête

Professionnels et syndicats, clubs, équipiers, comités territoriaux de fédérations... Le développement, l'organisation et la promotion de la pratique de l'escalade incombe à de nombreux acteurs et il est parfois difficile de définir qui intégrer à une gestion concertée des activités. Dans certains cas, l'activité peut paraître peu structurée pour les acteurs des territoires. Lorsqu'elles existent, les commissions départementales ou locales de gestion de l'escalade simplifient la structuration de l'activité et facilitent les échanges avec d'autres interlocuteurs (exemples : Puy de Dôme, Ardèche, massif de Saoû pour la Drôme).

Diagnostic partagé des enjeux au cirque de Gens (Chauzon, Ardèche).



© L. Théophile

L'aigle royal.

Incidence du classement d'un ESI

Pour qu'un site soit classé ESI départemental, la Commission départementale des espaces sites et itinéraires doit être en mesure de rendre un avis positif.

Pour cela, les projets et modalités d'aménagement de l'ESI ne doivent pas porter atteinte à l'environnement.

Un schéma de développement maîtrisé

En parallèle du PDESI, certains conseils départementaux, comme ceux de la Drôme, de l'Isère, de l'Ardèche et de l'Ain, engagent des politiques volontaristes de gestion raisonnée des sports de nature. Cette posture se traduit par la réalisation de schémas pluriannuels donnant des orientations stratégiques à leur politique : structuration d'une offre de qualité, résolution de conflits...

© CT FFME 07



CARACTÉRISER POUR MIEUX GÉRER

DE L'IMPORTANCE DE PARTAGER UN DIAGNOSTIC ET D'ÊTRE ATTENTIF AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES

Pour garantir la réussite des actions de gestion, il est nécessaire de croiser les regards et compétences des experts et usagers des sites. Le partage des enjeux et l'identification des besoins des sportifs et de la biodiversité est un préalable incontournable.

PROTOCOLES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET IMPACT DE LA PRATIQUE

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère a développé un outil de diagnostic et d'aide à la décision s'appuyant sur la méthodologie d'évaluation environnementale des sites de pratique. Ce protocole est basé sur une analyse multicritères (données de terrain et bilan de connaissances existantes). Initialement établi sur un système de notes (l'une sur le patrimoine naturel et l'autre sur l'évaluation de l'impact environnemental du projet), ce système de notation comprend désormais un code couleur (niveau d'acceptation de labellisation du site de vert à rouge). Il est ainsi bien plus lisible pour l'ensemble des partenaires et adaptable aux spécificités de chaque site. Cet outil permet de donner un avis d'expert quant aux enjeux environnementaux et à la gestion du site.

Établir un état initial

Avant tout aménagement, le Cen Isère identifie la flore et les indices de présence de faune (observations d'individus, nids...) à l'aide de jumelles. D'autres experts s'appuient aussi sur des drones. L'objectif est d'avoir une vision globale des enjeux environnementaux sur les parois mais aussi de cibler où se situent les enjeux les plus forts. L'absence de protocole précis et normé ne doit pas limiter la protection des escarpements évalués.

PAROLE D'ACTEUR

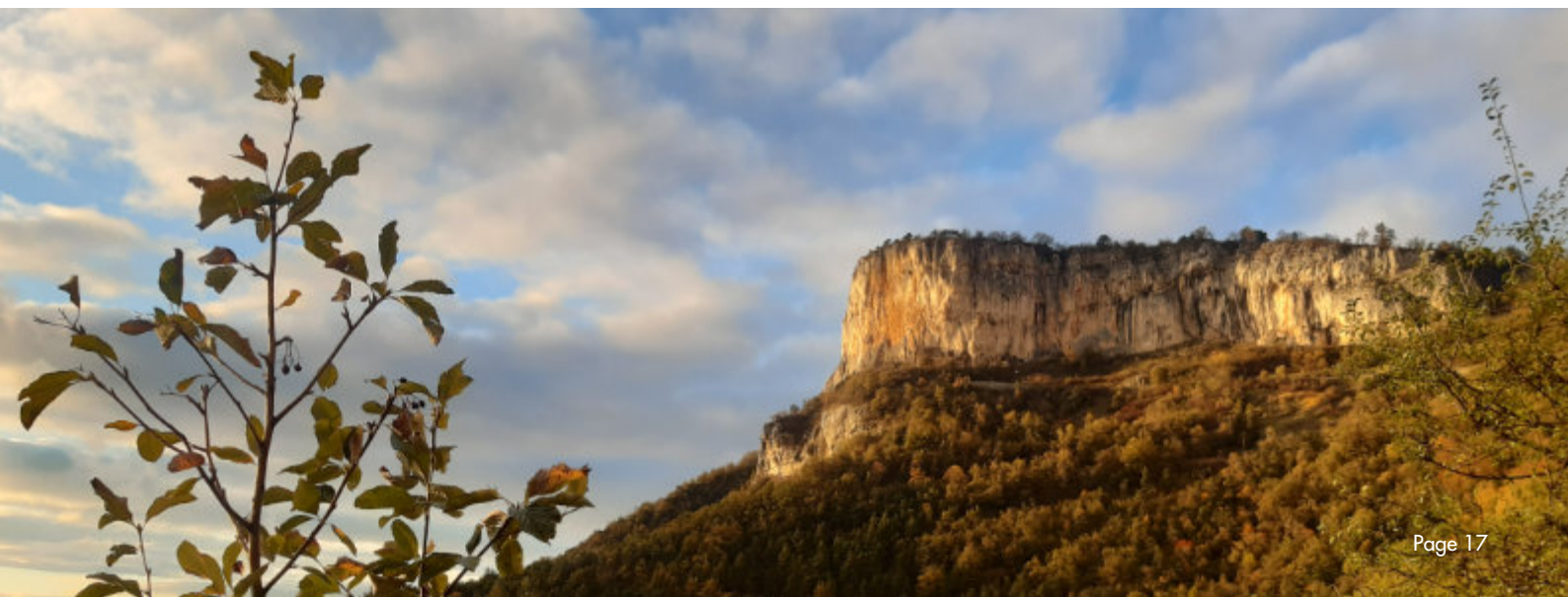
« L'absence de données rend la gestion de la pratique délicate, l'argument d'une limite « par précaution » est peu viable et suscite parfois des crispations. Les rapports de confiance entre partenaires et la bonne volonté des sportifs peuvent permettre de palier à ce manque de démonstration scientifique. »

Limites des protocoles et perspectives

Ces protocoles sont de bons supports, ayant déjà pu être mis à l'épreuve, testés et appliqués sur plusieurs sites. L'approche et les modalités d'évaluation n'en sont pas moins simplifiées et leur application cantonnée à un seul département.

Une méthodologie commune, plus largement diffusée et applicable pourrait être un appui technique bénéfique et pourquoi pas servir de cadre à la labellisation départementale des sites.

© F. Minier

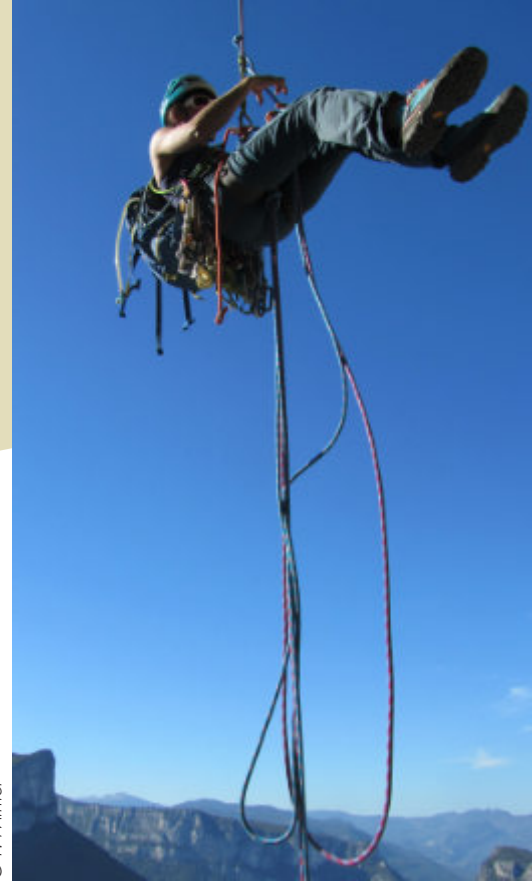


L'IMPORTANCE D'AVOIR UN INTERLOCUTEUR TECHNIQUE

Pour gérer les pratiques, il est important d'avoir un interlocuteur technique stable. En ce sens, les départements au sein desquels des techniciens chargés de la promotion de l'escalade sont salariés (FFME par exemple) garantissent d'avoir un interlocuteur unique, représentant de la communauté des grimpeurs. Cet atout présente des limites. En effet, le milieu associatif est fragile et par nature instable, tout changement peut troubler l'organisation de la gestion de l'activité. Des bénévoles investis sauront donc aussi porter la voix des grimpeurs. Dans ce cas, ces personnes ressources peuvent être plus difficilement identifiables par un gestionnaire d'espaces naturels par exemple. Leur légitimité peut aussi questionner.

DU DIAGNOSTIC À L'INSCRIPTION AU PDESI

Dans le cadre de la mise en place du PDESI, le Département de l'Isère expérimente depuis 2010 un mode de concertation territoriale. Il s'appuie sur la réalisation de diagnostics partagés relatifs à l'évaluation des interactions entre les activités de sport de pleine nature et leur environnement. Le Cen Isère accompagne la collectivité dans la mise en place de cette concertation, met en œuvre un diagnostic multipartenarial, assure une expertise environnementale et préconise des mesures de gestion. Il va jusqu'à la remédiation avec l'ensemble des acteurs impliqués (élus, fédérations sportives, professionnels de guidage, associations de protection de la nature, experts naturalistes...). L'avis émis conditionne l'inscription au PDESI. À ce jour, une trentaine de sites d'escalade ont bénéficié de cette démarche.



© F. Minier

Descente en rappel.

Conventionnement: l'exemple de conseils départementaux

Afin de pérenniser l'accès aux sites de pratique, certains départements ont engagé un conventionnement de ces derniers. Signé entre le propriétaire du terrain et le Conseil départemental, cet acte donne un droit d'usage uniquement pour la pratique de l'escalade. Tout autre usage de l'escarpement rocheux n'est pas couvert par ladite convention. Des contrats d'entretien sont généralement signés avec les comités territoriaux des fédérations pour garantir une mise en sécurité des grimpeurs.

De telles conventions assurent un engagement en faveur du développement de la pratique et dégagent la responsabilité du propriétaire en cas d'accident. Les Départements de l'Ardèche et de l'Isère sont particulièrement engagés et actifs sur ces questions.

Deux vidéos à consulter : "Nos falaises, notre patrimoine" escalade [en Ardèche](#) et [en Isère](#).

PAROLE D'ACTEUR

« Pour maintenir la pratique dans de bonnes conditions, la coopération est nécessaire entre la FFME ou la FFCAM, qui assurent l'entretien des sites, et la collectivité territoriale qui intègre les sites à sa politique ainsi que les clubs, relais directs. »

Le lézard des murailles.



© V. Pierron

Le Pôle ressources national sports de nature relaie un changement de réglementation majeur :

« L'article 215 de la loi 3DS a ajouté au Code du sport un article L 311-1-1. Celui-ci limite la responsabilité sans faute des propriétaires et gestionnaires d'espace naturel sur lequel s'exerce un sport de nature. Cette disposition contribue au développement des sports de nature en levant le risque juridique que faisait peser sur ces propriétaires et gestionnaires le régime de responsabilité sans faute du fait des choses de l'article 1242 al.1 du Code civil. Cette exonération est toutefois limitée aux dommages résultant « de la réalisation d'un risque normal et raisonnablement prévisible inhérent à la pratique sportive considérée ». Selon les travaux parlementaires, ces notions renvoient à l'acceptation du risque par le pratiquant évaluée en fonction de son comportement et de l'aménagement du site. »

ORGANISER, INTERDIRE OU RÉGULER ?

Il ne s'agit pas de choix exclusif mais plutôt de compromis visant une articulation entre différents types de mesures, à différentes échelles.

Un équilibre est à trouver entre usages et sensibilités de l'écosystème. L'enjeu réside dans l'organisation du partage de l'espace. Quelles zones de pratiques ? Quels équipements, quelles zones de quiétude et pourquoi ? Des plans de gestion permettent d'organiser la pratique dans le temps et dans l'espace au regard des enjeux environnementaux et sportifs. Depuis 2016, la Commission « Alpinisme escalade du massif de Saoû », piloté par le Département de la Drôme, a sectorisé la majorité du massif : les zones définies correspondent à une classification en 3 catégories : zones d'escalade / zones refuge avifaune / zones refuge « jachère ». Le déséquipement « volontaire » par la communauté des grimpeurs peut aussi être une option, par exemple à Claret (Hérault).

L'interdiction temporaire ou permanente est une réponse face à un enjeu fort (nidification par exemple) ou soudain (éboulement) mais peut aussi être la conséquence d'une perte de dialogue entre partenaires. Des mesures d'interdictions très localisées pour une cause précise permettent aussi une meilleure acceptation de la réglementation. Par exemple en 2021, deux voies en terrain d'aventure ont été temporairement interdites sur le massif de Saoû suite à l'observation de la nidification d'un couple de faucon pèlerin entre ces deux voies (sur les 800 voies que compte le massif).

Au-delà d'un terrain d'entraînement ou de progression pour les écoles d'escalade, les milieux rupestres constituent un véritable patrimoine pour les grimpeurs. Certaines voies ont leur histoire. Il est important de considérer les spécificités et enjeux locaux dans tout projet. Le facteur humain est lui aussi central. Ainsi, toutes les expériences ne sont pas transposables. Une expérience positive dans un cas peut s'avérer désastreuse ailleurs.



Le faucon crécerelle.

© E. Ducos



SEE project, une pratique durable des sports de nature

Les réflexions en faveur d'une plus grande compatibilité entre sport et environnement peuvent porter à d'autres échelles. « SEE project », Sport Environmental Education, est un projet européen qui vise à améliorer la protection des espaces naturels par l'éducation dans et par le sport. Il met l'accent sur le comportement responsable en plein air et le développement des compétences des dirigeants, entraîneurs, guides ou instructeurs de sports de plein air.

Ce projet est axé sur le développement d'une boîte à outils pour former les instructeurs, les guides et les dirigeants sur la communication des bonnes pratiques et de l'éthique, dans l'optique de réduire leur impact environnemental.

L'exemple de Saoû

un diagnostic aide à définir collectivement où et quand grimper... Une régulation partagée.

A Saoû, grimpeurs, naturalistes et Conseil départemental de la Drôme se sont accordés autour d'une commission « Escalade-Alpinisme » pour tendre vers une meilleure conciliation entre préservation de l'avifaune et pratique de l'escalade. Grâce à cette commission, des observations, des protocoles de suivi ou encore des restrictions momentanées de voies ou secteurs sont mis en œuvre. Ce modèle de gestion a permis d'ouvrir le dialogue et de non seulement pérenniser les secteurs d'escalade mais aussi les zones de refuge pour les oiseaux rupestres.



LA SENSIBILISATION ET L'IMPLICATION DES ENCADRANTS PROFESSIONNELS, FÉDÉRAUX ET PRATIQUANTS

Les professionnels du guidage de l'escalade en milieux naturels sont des éducateurs sportifs et se positionnent aujourd'hui comme des médiateurs de l'environnement. Leurs formations leur apportent les connaissances, outils et méthodes nécessaires. Des apports théoriques en écologie, botanique, géologie ou ornithologie leur donnent le socle de connaissance de base et les démarches pour trouver les informations sur un territoire. Des séquences de réflexion déontologique les éclairent sur l'analyse des impacts de leur pratique professionnelle sur le milieu naturel, social, économique. Les moniteurs ont donc un rôle central en matière d'éducation à l'environnement.

Les fédérations sportives ont elles aussi développé des formations et outils pour sensibiliser leurs pratiquants à l'environnement. Au travers de chartes, outils de communication telle que la lettre du milieu montagnard et les fiches « recommandations des bonnes pratiques » de la FFCAM.

Par ailleurs, **des pratiquants-naturalistes** sont aussi très bien placés pour partager leurs connaissances et expériences au sein de la communauté.



© O.Obin

LA SENSIBILISATION DES ÉQUIPEURS

Même si les modalités et mentalités évoluent, l'équipement reste une pratique essentiellement individuelle, la sensibilisation des équipieurs peut donc être complexe. Le Parc naturel régional du massif des Bauges a réalisé un livret pédagogique « **Equiper éco-responsable** » qui initie à l'écosystème des falaises, aux périodes de sensibilité des espèces et donne une méthodologie de l'équipement écoresponsable.

LA SENSIBILISATION DES PRATIQUANTS

L'encadrement, par les professionnels ou par des bénévoles au sein des clubs est un excellent moyen de sensibiliser les pratiquants, de les initier aux points de vigilance et aux bons comportements à adopter lorsqu'on pratique en site naturel. Toutefois, peu de pratiquants sont fédérés (environ 10%), ce qui complique la communication et l'éducation des grimpeurs. A l'instar de la Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Isère... des panneaux d'accueils prodiguant des conseils pratiques et des informations sur les spécificités locales touchent un plus grand nombre de grimpeurs.

PAROLE D'ACTEUR

« Ce n'est pas facile de gérer les équipieurs, ce sont des personnes qui ont un gros caractère, qui sont entiers mais, à force de conversations, les points de vue peuvent changer. »

► Un outil original sur les grands événements : le Conseil départemental de l'Isère a fait le choix de sensibiliser les grimpeurs, même sur les événements indoors grâce à un stand ludique. Equipé d'un **escape game**, de **maquettes de rapaces grandeur nature** et d'autres informations sur la biodiversités rupestres, ce stand peut être installé sur les lieux de compétitions, dans les clubs, sur des salons...



© CD Isère

DES ACTEURS DE L'ESCALADE PRO ACTIFS, PARTENARIATS GRIMPEURS ET GESTIONNAIRES DES ESPACES NATURELS

Les acteurs de l'escalade sont proactifs lorsqu'il s'agit de participer à la gestion et protection des espaces naturels. En Auvergne-Rhône-Alpes les exemples ne manquent pas, du bagage de poussins à la concertation pour déterminer les secteurs à grimper. Une part des grimpeurs démontre une volonté de participer à la préservation de leur site de pratique. Alimenter les partenariats et les réseaux sport/environnement est la clé d'un dialogue et d'une gestion réussis.

PAROLE D'ACTEUR

« Cela me plaît d'évoluer dans un environnement naturel, je me sens privilégié, si en plus je peux facilement participer à sa préservation, je suis partant. »

▼ Initiation à l'escalade sur les blocs de Païolive en Ardèche.

La co-construction d'outils pédagogiques

Les professionnels de l'escalade se sont mobilisés auprès du syndicat de gestion de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche pour développer des outils pédagogiques permettant aux professionnels labellisés d'intégrer des phases de sensibilisation ludiques à leurs sorties... Ils ont ainsi un rôle de médiateur et d'ambassadeur de la réserve.



© F. Minier

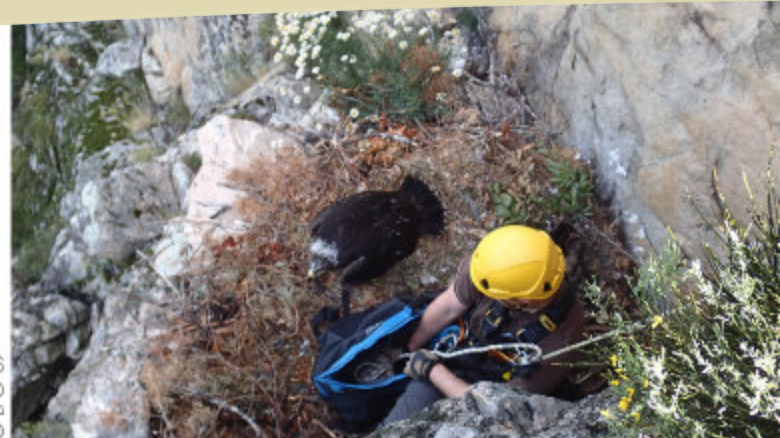


Nest&Climb en Haute-Savoie

En 2021, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie - Asters, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité lance un projet de conciliation entre la pratique de l'escalade sportive et la protection des oiseaux nichant en falaise. Déployé à l'échelle du département, il a pour but d'identifier les zones à enjeux pour la pratique de l'escalade qui abritent des nids et, afin d'éviter la fermeture des falaises en question, de protéger ceux occupés le temps de la nidification selon l'espèce.

Pour cela, les grimpeurs sont mis à contribution. S'ils constatent l'occupation d'un nid sur une falaise, ils transmettent l'info au Cen qui vient

ensuite identifier l'oiseau et déterminer la meilleure manière de protéger les oisillons au nid tout en préservant la pratique sur le site concerné.



▲ Intervention en paroi pour le bagage d'un aiglon.

Des choix de gestion aux conséquences inattendues

Le classement de la réserve naturelle de Chastreix Sancy a initialement exclu la pratique de l'alpinisme et de l'escalade. Si l'alpinisme a finalement été réintégré, cela n'a pas été le cas de l'escalade. Les grimpeurs locaux constatent une hausse de la fréquentation d'autres sites de proximité, conséquence éventuelle et inattendue de l'interdiction de grimper dans la réserve. Mais ce n'est sans doute pas la seule. La tendance globale va vers une augmentation du nombre de grimpeurs. Néanmoins cette mesure permet de préserver les enjeux environnementaux les plus forts au sein de la réserve.

ANTICIPER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER POUR ÉVITER D'IMPACTER

Les grimpeurs doivent anticiper leur sortie, pour assurer leur propre sécurité (météo, conditions de pratique, qualité de l'équipement en place...) mais aussi pour éviter de déranger les riverains et les espèces aux périodes sensibles, pour anticiper leur trajet, leur parking et leur itinéraire sportif. Des applications ou forums peuvent relayer ces informations, par exemple avec le widget Biodiv'sport en ce qui concerne la faune. Il est aussi positif de relayer ses observations (présence d'un nid...) auprès des structures compétentes (Parcs, LPO...) ou sur des plateformes dédiées (alerte Suricate...).

Grimper et découvrir : les itinéraires d'écologie verticale

Dans le Parc national des Écrins, un réseau d'itinéraires « d'écologie verticale » a été déployé. Il s'agit d'affiches présentant la flore que l'on peut retrouver autour des refuges ou sur les itinéraires classiques d'alpinisme. Ces posters retracent la topologie de la course, des photos des plantes avec leur situation dans la voie, les cotations techniques et la description des espèces. Plus de détails : médiathèque numérique du site du Parc "Posters en refuge, écologie verticale".

Les topoguides

Ils sont le moyen historique encore le plus utilisé pour préparer une sortie. Ils apportent parfois de précieuses informations environnementales, sur les réglementations et les comportements à adopter. Cette tradition est à la fois une source de revenu, un outil de gestion et un vecteur de communication.

Complétant le topoguide classique, le Conseil départemental et le Comité territorial de la FFME de l'Isère, en partenariat avec la LPO et l'association Gentiana, ont édité un topo faune et flore rupestre en Isère « **Ze faune et flore** » qui présente les espèces caractéristiques du département, un beau clin d'oeil sur la biodiversité en paroi.



PAROLE D'ACTEUR

« Les réseaux sociaux sont un levier de communication dans la communauté des grimpeurs.

Nombreux sont ceux qui préparent leur sortie en consultant les pages Facebook, forum (Camptocamp...). Ces canaux sont le bon moyen d'anticiper et de communiquer en temps réel. »

LES PRATIQUANTS, UNE COMMUNAUTÉ ACTRICE DE LA PRÉSERVATION DES MILIEUX

Grimpeurs, professionnels et fédérations trouvent un bénéfice à préserver leurs lieux de pratique et participent de ce fait à leur entretien. Des opérations de rééquipement de voies, de dépollution de secteurs encaissés sont organisées. Par exemple, chaque année les grimpeurs des Gorges de l'Ardèche ou encore du Verdon participent aux chantiers de nettoyage des déchets.

Des réseaux de sentinelles

Les grimpeurs sont constamment sur le terrain et peuvent faire le constat d'erreurs de balisage, de pollutions, d'un conflit avec un propriétaire, d'une nidification en cours... ils sont de vraies sentinelles.

L'outil d'alerte **Suricate** développé par le Pôle ressources national sports de nature du Ministère chargé des sports est le moyen de signaler les observations de terrain pour que ces dernières remontent directement aux bons acteurs gestionnaires des sites.



Connaître les conditions en temps réel

Même avec de la bonne volonté, il n'est pas toujours aisé de trouver les informations concernant les sensibilités environnementales d'un secteur. L'outil multipartenarial **Biodiv'sports**, développé par la LPO, diffuse ces données sur les plateformes qui recensent les itinéraires (Camptocamp, IGN rando...). Fondé sur une démarche de concertation locale, l'outil doit permettre non seulement de partager les données au plus grand nombre de pratiquants mais aussi de créer du dialogue autour des enjeux environnementaux.



Le Parc naturel régional du Vercors

a développé un outil numérique dédié à l'anticipation des projets d'équipement de voies d'escalade : **Biodiv'Vertical**.

Il s'agit d'une plateforme sur laquelle les équipiers peuvent trouver toutes les informations utiles à la conception de leur projet : statuts de protection de la nature, sensibilités, règles à respecter pour déposer un projet etc. Ils peuvent déposer un pré-projet auquel les gestionnaires de site donneront un avis (consultatif) et des recommandations pour le mener à bien.

© CT FFME 07



▲ Secteur provisoirement condamné en raison d'un éboulement signalé par un grimpeur.

Des questions utiles avant d'aménager un site

Concilier sécurité et intégrité des lieux

Pour cela, il est possible d'évaluer ce qui peut être évité ou réduit avant d'équiper (secteurs sensibles, purges ou coupes excessives...). Les réflexions portent alors sur la qualité plutôt que sur la quantité d'itinéraires et prennent en compte les enjeux locaux : des gestes simples comme laisser la végétation qui n'empêche pas la progression ou encore intervenir hors des périodes de sensibilité...

En ce qui concerne l'équipement ou le rééquipement de voies sportives, le choix de matériaux durables est à privilégier (goujons et plaquettes en inox, etc.)

Les grimpeurs qui en ont les capacités techniques et physiques peuvent aussi choisir de s'appuyer sur les spécificités du rocher et de n'utiliser du matériel que de manière éphémère (grimpe en terrain d'aventure, sans amarrage permanent).

Questions à se poser avant d'intervenir sur une paroi

Les accès et autres usages

- Propriétaires, usagers
- Stationnement, sentier d'accès et balisage

Les caractéristiques du projet

- Localisation des voies
- Difficulté des voies
- Equipement envisagé

La nature des travaux

- Création de voie, rééquipement, purge, dévégétalisation,...
- Période d'intervention

Le respect des réglementations

- Réserve naturelle, Natura 2000, Arrêté préfectoral
- Présence d'espèces protégées

La communication/sensibilisation

- Qui, quoi, comment

Il y a-t-il des sensibilités environnementales temporaires et/ou permanentes?

Le projet est-il compatible avec les autres usagers et ayants droit?

Quels sont les incidences du projet au niveau environnemental et socio-économique?

Quels sont les contacts préalables et éventuels dossiers administratifs à monter?

Que faut-il communiquer pour éviter les dérangements/conflits?

© CT FFME 07

© C. Verspiere



Matériel pour équiper avec des broches scellées (photo de gauche). ►



© Mazel - CEN 74

LÉGISLATIONS À CONNAÎTRE

Droit de propriété

Un site naturel appartient toujours à quelqu'un. Pour équiper (rééquiper ou déséquiper) il est donc nécessaire d'avoir l'autorisation des propriétaires et de se référer au droit de propriété.

Protection de la nature

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature indique qu'« il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences ».

L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Il est notamment interdit de les détruire ou de les perturber intentionnellement tout comme leurs habitats.

Le réseau européen Natura 2000 impulsé en 1992, complète ces dispositifs et les « travaux ou aménagements sur des parois rocheuses [...] lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 » sont soumis à autorisation et à évaluation d'incidences.

La circulaire du 26 décembre 2011, relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, précise que « les équipements spécifiques indispensables à la progression et à la sécurité du grimpeur [...] n'entrent pas dans le champ d'application visé, dès lors qu'ils sont temporaires ou réversibles. » Notons que les équipements permanents (spits, goujons...) ne sont pas considérés comme réversibles.

Mieux vaut être précautionneux et bien se renseigner, la destruction d'espèces protégées ou de leur habitat est condamnable au tribunal ! Le Conseil départemental de la Savoie a développé une boîte à outils sur les aspects juridiques des activités de pleine nature avec notamment des fiches juridiques conseils ou encore des webinaires thématiques. Consultables sur www.savoie.fr

RÉFÉRENCES ET LIENS UTILES

- FFME (2012). *Normes de classement des voies et des sites naturels d'escalade.*
- Geopark des Bauges (2013). *Equiper éco-responsable.*
- Pierre, P. (2013). *Les milieux rupicoles.* Editions Quae.

Liens utiles

- Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade - www.ffme.fr
- Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne - www.ffcam.fr
- Pôle Ressources National Sports de Nature - www.sportsdenature.gouv.fr

Organismes à contacter :

- La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'Office français de la biodiversité,
- les DDT et DDETSPP dans chaque département,
- les services environnement et des sports des conseils départementaux,
- les comités régionaux et départementaux des différentes fédérations sportives,
- les syndicats de professionnels (SNAPEC, SIM...),
- les associations de protection de la nature (LPO, FNE...),
- les gestionnaires d'espaces naturels (réserves, conservatoires d'espaces naturels...)
- Les conservatoires botaniques nationaux,
- Les parcs nationaux et parcs naturels régionaux.

Où se renseigner avant d'agir ?

- Plusieurs interlocuteurs peuvent apporter des réponses et accompagner les démarches : les comités territoriaux de la FFME ou encore de la FFCAM, les associations de protection de la nature, les gestionnaires d'espaces naturels, les conseils départementaux... Partager et mûrement réfléchir son projet c'est garantir sa pérennité !
- Pour bien connaître les statuts de protection d'une espèce : www.inpn.fr
- Pour savoir si vous vous trouvez dans un périmètre réglementaire : www.geoportail.fr



LES MILIEUX RUPESTRES et la pratique de l'escalade

Depuis ces 50 dernières années, nos rapports à la nature ont évolué. Cette dernière est passée de lieu hostile, inaccessible, réservé à quelques naturalistes, artistes mais surtout associé au travail de la terre, à un lieu de détente, de loisir, de dépassement de soi, lieu de pratique pour les sportifs, pour les contemplatifs et pour tant d'autres. Aussi, les espaces naturels sont mis sous pression.

L'escalade n'a pas échappé à cet engouement grandissant et compte désormais parmi les sports de nature préférés des français.

La nécessaire conciliation entre préservation de la biodiversité et pratiques récréatives induit une compréhension de deux mondes : celui des sportifs et celui de l'environnement.

Loin des clivages, ce cahier technique donne des éléments pour comprendre les objectifs de chacun, les enjeux et sensibilités inhérents au partage des escarpements rocheux.

Une édition :



Avec le soutien financier de :

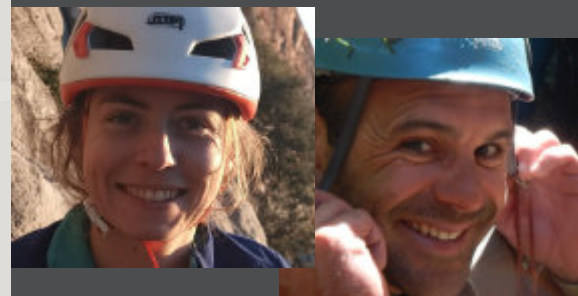


Autres ouvrage de la collection à consulter :

- [Gestion des milieux difficiles d'accès et pratique de sports de nature](#)
- [Cours d'eau encaissés et pratique du canyonisme](#)
- [Les milieux karstiques, patrimoines de la terre et des Hommes](#)

Pour joindre les rédacteurs :

Cécile Verspieren et Benoit Pascault
Cen Rhône-Alpes - antenne Ardèche Drôme - tél. 04 75 36 30 59
Tous deux passionnés, il vous faudra les suivre
en haut des falaises, au cœur de la biodiversité.



Pour joindre l'éditeur :

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Maison forte 69390 Vourles
Tél. 04 72 31 84 50
www.cen-rhonealpes.fr